



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mercredi 7 avril 2010

RAPPORT MORAL 2009

Après une année 2008 marquée par le Grenelle de l'Environnement, 2009 est l'année des projets de loi. Elle a vu adopter la loi dite Grenelle I, premier volet générique des dispositions du Grenelle de l'Environnement, elle a vu l'examen par le Sénat du projet de loi dite Grenelle II précisant les dispositions générales du Grenelle I, elle voit maintenant le projet de réforme des collectivités territoriales, le projet de loi sur le Grand Paris, projets encore en discussion dont nous devrions voir l'aboutissement cette année.

Avant de vous parler des attentes que nous en avons, je vous présente un point de l'activité de la Fédération.

Sur les chartes, d'abord, qui, par le suivi de leur révision sinon de leur première rédaction, ont constitué une grosse part de l'activité : le Bureau, a rendu au cours de ces 10 réunions, 18 avis dont 10 avis intermédiaires et 8 avis finaux.

Au total 29 chartes sont en révision en 2009, ce qui appelle un suivi et un accompagnement importants. Il en a été de même des Parcs en projet dont 7 sont en étude de faisabilité et 9 en constitution de projet en vue du classement. Le Bureau a rendu un avis sur 3 de ces projets, également suivis par la Fédération.

Le résultat en est la signature de 7 décrets : 1 portant classement du 46^e Parc, celui des Pyrénées Ariègeoises en mai, 2 concernant un renouvellement de classement et 4 des prolongations de classement.

Le Ministère nous demande un appui tout particulier aux Parcs pour la révision de leur charte. Nous le faisons au mieux, conscients de l'importance de ce besoin, et si nous voudrions en faire davantage.

Je souligne ici l'outil d'évaluation des chartes, le logiciel EVA, maintenant opérationnel dans 32 Parcs et dont l'intérêt est croissant. Les tests sont concluants et l'outil est à la disposition des Parcs. Son intérêt, outre qu'il est particulièrement complet et d'utilisation facile, est de pouvoir s'adapter à la spécificité de chaque Parc, bien sûr, d'être évolutif. Son utilité apparaît de façon éclatante à la révision de la charte puisqu'il

apporte immédiatement tous les résultats de l'exécution de la précédente, et donc un diagnostic complet.

Dans l'activité des Commissions et des Groupes de travail, je veux souligner l'important effort conduit par la Commission Biodiversité et Gestion de l'espace, que préside Philippe Girardin, pour l'animation du travail sur les Trames vertes et bleues sur les zones humides et la préparation et la participation à nombre de colloques.

Le Commission Aménagement du territoire a permis également par ces réflexions et ces propositions, de prendre plusieurs motions, sur les antennes relais de téléphonie mobile, sur les installations photovoltaïques au sol, sur la circulation des véhicules motorisés en montagne par exemple. Elle a porté également ses réflexions sur l'urbanisme rural et sur les paysages.

Ceci ne veut pas dire que les autres Commissions n'ont pas travaillé, en particulier la Commission « Marque » qui a renouvelé le dépôt de 2 marques et attribué 15 nouvelles marques.

La Commission Syndicats mixtes et Ressources humaines s'est en particulier penché sur la nomenclature comptable des Syndicats mixtes M15-7. La Commission Europe et International s'est très investie dans la renaissance, avec Parcs nationaux de France, de la section française d'Europarc et son adhésion à cette association européenne qui regroupe plus de 500 Parcs de 39 Pays, et s'est aussi impliquée dans l'action internationale avec l'appui à 4 projets de coopération et dans nos relations avec l'AFD avec qui nous avons monté deux colloques.

La Commission Développement Economique, Sociale et Culturelle est très engagée dans le travail avec le Réseau Rural Français, dans les circuits courts en agriculture et dans la stratégie commune sur le tourisme et les loisirs.

Enfin la Commission Communication s'est penchée sur « communication et révision de charte », sur le renforcement des relations avec la presse, sur la Revue Parcs qui a publié 3 numéros.

Je ne peux terminer ce trop rapide tour d'horizon sans parler du CORP, le Conseil d'Orientation, de Recherche, de Prospective, présidé par Philippe Lacombe ici présent. Je tiens d'abord à saluer les travaux du Comité et à le remercier très sincèrement pour les contributions remarquées qu'il a apportées à notre Congrès dans le Parc de Chartreuse. Outre la synthèse des ateliers que son Président a faite en clôture et qui a été très applaudie, les membres du CORP ont participé à chacun des ateliers et en ont fait une restitution originale et très intéressante qui figure maintenant dans les Actes du Congrès. Merci, cher Président Lacombe, à vous et aux membres du CORP.

Ce Congrès en Chartreuse a été un succès, avec 1000 participants et avec une grande qualité des intervenants, tant à la Table ronde d'ouverture avec notamment Bertrand Hervieu qui l'a introduite, que dans les 7 ateliers dont tous les « retours » que j'ai eus ont été positifs voire élogieux.

Merci à Eliane Giraud et à son équipe pour son implication, son accueil et son enthousiasme.

L'année 2009 a été, je vous l'ai dit, celle des projets de loi. La Fédération a proposé un amendement qui a été adopté par le Sénat sur la « vocation (des Parcs) à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation... »

Elle en a proposé 3 autres retenus par la Commission de l'Assemblée nationale et donc qui seront donc débattus lors de l'examen du projet de loi par les députés prochainement. Ils portent sur :

1 - Les espaces maritimes des PNR pour préserver la compétence des Parcs littoraux sur les 3 miles nautiques.

2 - Sur l'avis d'opportunité du Préfet de Région dans le cadre de la procédure de révision d'un Parc, limitant à 3 mois ce délai de réponse, réputé favorable au delà.

3 – Et sur la Trame verte et bleue, proposant de soumettre pour avis le Schéma régional de cohérence écologique aux Parcs naturels régionaux

et aux Parcs nationaux situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma.

Ce dernier projet d'amendement est moins sûr du fait qu'il ne reçoit pas l'appui du Président de PNF, le député Jean-Pierre Giran, qui considère que le schéma étant « élaboré », mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat en association avec un comité régional « Trame verte et bleue » comprenant les Parcs nationaux et les Parcs naturels régionaux, l'avis de ces derniers sur le projet de schéma n'est plus nécessaire.

Je précise que départements et groupement de communes font partie aussi, comme les Parcs, du comité régional « TVB » mais que leur avis est appelé sur le projet de schéma et pas celui des Parcs.

Ma position dès lors est de maintenir cette demande d'avis des Parcs naturels régionaux, ou alors de supprimer toute demande d'avis sur le projet de schéma, comme le Gouvernement l'avait envisagé, mais il n'a rien déposé.

Autre projet de loi, celui sur le Grand Paris :

Ce projet de loi n'évoque pas les Parcs naturels régionaux alors même que 5 Parcs sont dans l'aire du Grand Paris. Il « ne contiendra à priori aucune disposition spécifique portant sur (eux) » selon la lettre de Ministre Christian Blanc du 29 septembre 2009. Cependant, les « Territoires stratégiques » qu'il définit feraient l'objet d'un décret fixant des orientations qui emporteraient « approbation » sur les dispositions des SCOT, des PLU ...

Les territoires de Parcs, avec leurs chartes très largement concertées et officiellement approuvées, ne sont-ils pas comme des territoires « stratégiques » ?

Une expertise juridique est nécessaire pour évaluer l'impact des dispositions du projet de loi sur un territoire de Parc et sur la portée de la charte. C'est ce que j'ai demandé au MEEDDM et au Ministère de l'Intérieur.

Enfin, le projet de réforme des collectivités territoriales a été l'occasion d'engager une profonde réflexion sur l'avenir des Parcs naturels régionaux dans le dispositif institutionnel territorial.

Je m'explique :

Les missions des Parcs ont, en 40 ans, beaucoup évolué. Elles se sont adaptées à un contexte devenu multiforme, exigeant et mondialisé.

En même temps, la montée des compétences des collectivités et de leurs groupements, l'organisation territoriale nouvelle avec les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les Pays..., avec la place grandissante prise par les villes, modifient le cadre d'intervention des Parcs.

Le projet de réforme des collectivités territoriales, prévoit de couvrir le territoire avec des groupements à fiscalité propre pouvant donc modifier la composition actuelle des syndicats mixtes des Parcs. La révision des statuts devra s'en suivre et le devenir des engagements pris envers les Parcs par des collectivités publiques qui vont elles-mêmes évoluer, devra être examiné, en particulier les clés de financement des Parcs.

Une expertise est ici nécessaire et je l'ai demandé aux 2 mêmes ministères. Mais je vais au delà.

Dans ce contexte très évolutif, la position des Parcs n'est pas évoquée. Or la concurrence de collectivités naissantes et/ou de plus en plus puissantes, déstabilise les missions et la capacité d'actions des Parcs. Il me semble qu'il convient d'asseoir la position institutionnelle des Parcs naturels régionaux qui doivent trouver leur équilibre dans un nouveau cadre institutionnel pour répondre aux enjeux des territoires concernés.

Je crois nécessaire pour cela, les principes suivants :

- La confirmation de la responsabilité de l'Etat et de la Région sur les Parcs, compétence partagée particulièrement positive, et la pérennisation des financements.
- Trois pôles ou trois missions principales, que les chartes pourraient

développer:

le paysage : la préservation dynamique des paysages est essentielle pour l'identité des territoires des Parcs et leur attractivité.

la biodiversité : la richesse du patrimoine naturel est le critère principal de la création d'un Parc. Le réseau que les Parcs constituent est, en ce sens, une référence pour la stratégie nationale de la biodiversité.

la lutte contre le changement climatique : couvrant 13% du territoire, les Parcs offrent un lieu d'application en vraie grandeur des laboratoires régionaux pour la réduction des gaz à effets de serre.

Les autres missions confiées aux Parcs par leurs membres, telles que le développement économique, l'urbanisme, l'aménagement du territoire..., restent nécessaires : elles forment, toutes ensemble, le socle indispensable à l'action intégrée et complète des Parcs. Le projet de territoire d'un Parc est un projet global qui appelle toutes les « compétences » : on ne fera pas « du paysage » sans agriculture, ni forêt, ni urbanisme, on ne lutte pas contre le changement climatique sans agir sur la production forestière, l'artisanat, le social ...Quant à la biodiversité, on sait sa transversalité qui appelle systématiquement tous les domaines pour son développement.

Aucune de ces missions ne peut être valorisée sans le ciment que constitue l'ensemble.

Il s'agit donc ici d'**afficher** ces 3 pôles du paysage, de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique sans modifier les missions conduites par les Parcs qu'un appui juridique nouveau pourrait asseoir.

Pour approfondir les voies d'une telle évolution, je sollicite la préparation d'un texte fondateur des Parcs portant :

- sur la place institutionnelle des Parcs naturels régionaux dans le dispositif de la réforme des collectivités territoriales, des collectivités adhérentes et des collectivités associées.
- sur les missions des Parcs naturels régionaux dans le contexte sociétal, national et européen.

- Sur leur financement

Ce projet me semble être attendu. Le nombre de Parcs en projet en renforce le besoin, 20 Parcs sont en chantier : de 46 Parcs aujourd'hui, on pourrait passer à 65 en 2020 et de 13% du territoire aujourd'hui, on passerait à 20% en 2020.

Voilà, chers amis, les éléments forts de la vie de la Fédération dont je voulais vous faire part.

Ils donnent lieu à débat et avant de l'ouvrir, je voudrais donner la parole àqui représente ici Jean-Marc Michel, le directeur général de l'Aménagement, du logement et de la Nature au MEEDDM. Jean-Marc Michel n'a pu déroger à une importante réunion qu'il avait calée depuis plusieurs mois avec de grands élus.

Un point d'ordre avant de vous donner la parole, Monsieur Notre Assemblée traitera après ce débat des questions budgétaires de 2010. Le Ministre Michel Mercier arrivera à midi et interviendra en clôture de notre réunion vers midi et demie, partira à 13h00.

Le déjeuner nous sera offert. Paul Raoult, Philippe Girardin et moi même interviendront devant les journalistes sur le Congrès et la biodiversité dans les Parcs à ce même moment.

Je rappelle enfin aux membres du Bureau de la Fédération qu'une réunion se tiendra à 14h30 dans les locaux de la Poste au 44 boulevard de Vaugirard (plus haut dans la rue). Y seront examinés notamment les avis sur les chartes des Parcs de la Brenne et de la Narbonnaise en Méditerranée. Merci

